

Août 2023

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juillet 2023 : le rattrapage post-pandémique est encore très incomplet

En juillet 2023, 11 237 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 17 % de plus qu'en juillet 2022. Il s'agit de la septième croissance mensuelle consécutive. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs se sont accrues de 3,8 % par rapport à la période d'août 2021 à juillet 2022 mais ont diminué de 13,4 % par rapport à celle d'août 2018 à juillet 2019, antérieure à la pandémie de Covid-19.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 55 % des immatriculations du mois de juillet. Ils se sont accrues de 23 % par rapport à juillet 2022, confirmant les hausses des onze mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée liées aux difficultés d'approvisionnement et de livraison des constructeurs. Le verdissement du parc a marqué une pause : les modèles électriques ont représenté en juillet 15,3 % des ventes contre 15,6 % un an auparavant. Cette part est néanmoins supérieure pour le sixième mois de suite à celle des voitures roulant au gazole (13,9 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est redressé pour le cinquième mois de suite (+ 13 % en juillet), après une suite inédite de dix-huit reculs. Sur un an, ses ventes ont baissé de 4,7 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 343	1 231	379	881	1 337	6 171
Cyclomoteur	284	167	46	98	269	864
Motocyclette	271	165	44	102	154	736
Tricycle et quadricycle à moteur	80	32	16	28	63	219
Remorque légère et caravane	174	97	42	80	111	504
Camping-car	126	58	12	34	70	300
Autobus et autocar	2	23	4	4	2	35
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	139	75	38	13	39	304
Camionnette	482	273	101	132	290	1 278
Camion	53	26	8	28	27	142
Tracteur routier	40	58	34	39	51	222
Remorque lourde	2	10	4	2	9	27
VASP (hors UDVP et camping-car)	37	14	8	6	18	83
Tracteur agricole	61	68	91	65	67	352
Ensemble	4 094	2 297	827	1 512	2 507	11 237

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En juillet 2023, 6 171 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 23 % par rapport à juillet 2022, supérieure à celle observée dans l'Hexagone (+ 19 %). Il s'agit de la douzième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

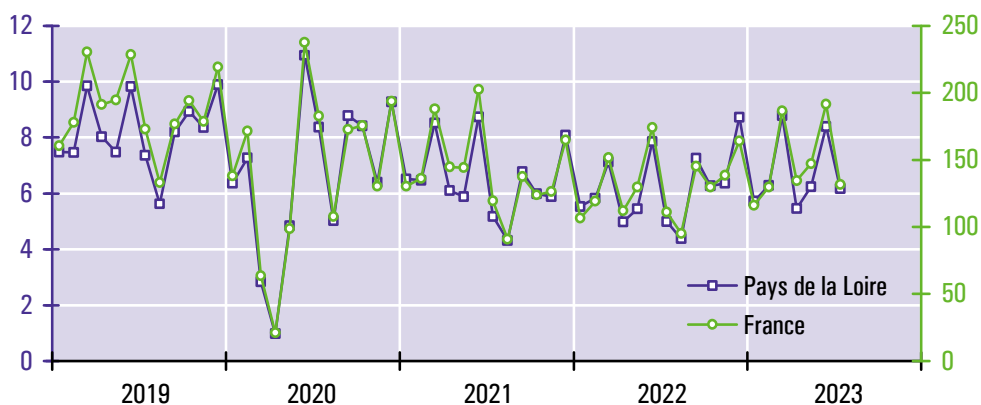
En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en forte croissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 9,9 % dans la région et + 10,5 % en France). Elles sont cependant nettement plus faibles que celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 17 % et de 22 % par rapport à la période d'août 2018 à juillet 2019.

En juillet, la part des modèles électriques s'est établie à 15,3 %, dépassant pour la sixième fois de suite celle des voitures diesels (13,9 %). Avec 59 % des ventes, l'essence reste néanmoins de loin la motorisation préférée des Ligériens.

La catégorie *Autres motorisations* (cf. tableau ci-contre) est en forte croissance (+ 17 % au cours des douze derniers mois) et représente 3,8 % des ventes. Elle est essentiellement composée de voitures à bicarburant essence-GPL. Leurs ventes profitent d'un prix du GPL presque moitié moins cher que celui du sans plomb et du gazole.

La reprise du marché automobile est portée par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les immatriculations ont bondi de 17 % au cours des douze derniers mois. Les achats de voitures par les personnes morales (État, sociétés, associations, ...) ne se sont accrues que de 3 %.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

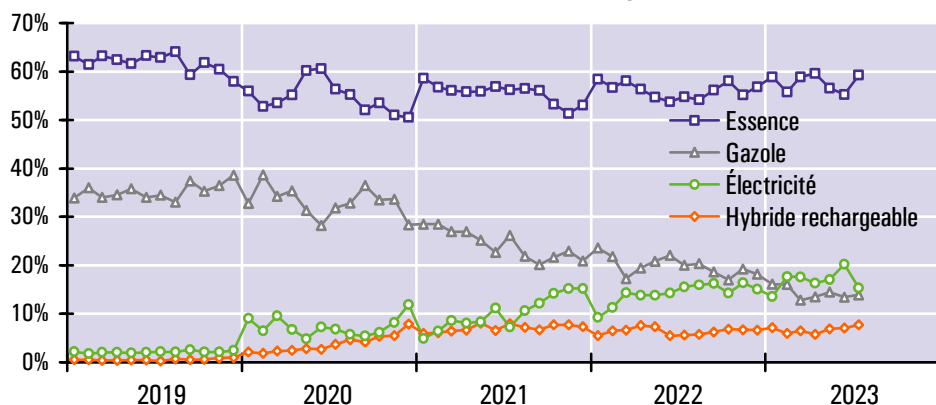
	Juillet 2023			Août 2022 à juillet 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 343	38 %	+ 23 %	30 316	38 %	+ 7 %
Maine-et-Loire (49)	1 231	20 %	+ 13 %	15 986	20 %	+ 10 %
Mayenne (53)	379	6 %	+ 31 %	5 308	7 %	+ 16 %
Sarthe (72)	881	14 %	+ 45 %	11 804	15 %	+ 14 %
Vendée (85)	1 337	22 %	+ 21 %	16 635	21 %	+ 10 %
Essence	3 657	59 %	+ 34 %	45 686	57 %	+ 14 %
Gazole	860	14 %	- 14 %	12 805	16 %	- 16 %
Électricité	947	15 %	+ 22 %	13 175	16 %	+ 34 %
Hybride rechargeable	478	8 %	+ 70 %	5 314	7 %	+ 8 %
Autres motorisations	229	4 %	+ 14 %	3 069	4 %	+ 17 %
Personnes morales	2 910	47 %	+ 19 %	37 734	47 %	+ 3 %
Personnes physiques	3 261	53 %	+ 27 %	42 315	53 %	+ 17 %
Ensemble	6 171	100 %	+ 23 %	80 049	100 %	+ 10 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juillet 2023 et celles de juillet 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

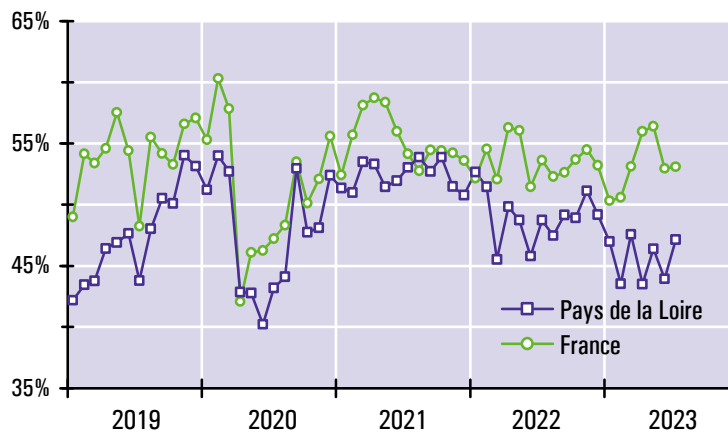


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures neuves achetées par les personnes morales est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de l'automobile, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Ce phénomène s'est infléchi depuis deux ans : les personnes morales sont ainsi de nouveau minoritaires dans les ventes de voitures. Il semblerait que la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) d'ici 2025 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants, où seront progressivement interdits les véhicules thermiques, incitent les personnes physiques à s'équiper en modèles moins polluants.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

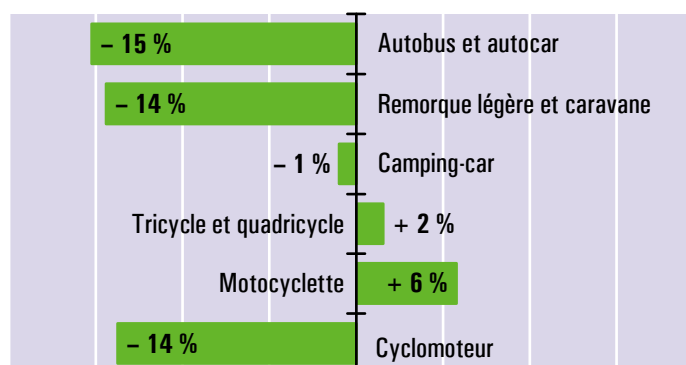
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de juillet ont augmenté de 2,7 % par rapport au même mois de 2022. Cette progression est la seconde de suite. Le redressement intervient après dix-huit reculs consécutifs, dus à la baisse de production des constructeurs issue de la pénurie de certaines matières premières (puces électroniques, métaux, ...). En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 6,3 %.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont bondi de 18 % en juillet. Cette cinquième hausse consécutive fait suite à une série de dix-huit replis qui était la plus longue depuis au moins 1990. Elle s'explique notamment par la réduction des délais de livraison (en France, dix mois contre douze il y a un an). En cumul annuel, la baisse des immatriculations n'est plus que de 2,1 %.

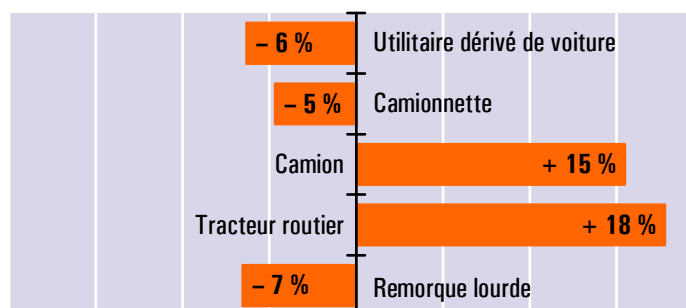
Les ventes de tracteurs agricoles se sont redressées d'un quart par rapport à juillet 2022 et sont désormais en croissance sur douze mois (+ 2,4 %). Dans des volumes quatre fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 16 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

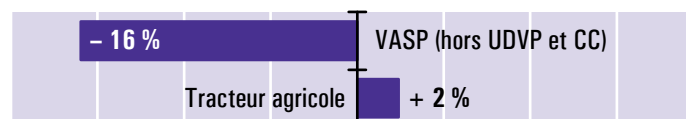
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2022 à juillet 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2021 à juillet 2022)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2023